



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 21280

Texte de la question

M. Charles Ehrmann appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations exprimées par l'Association des paralysés de France pour améliorer le sort des personnes handicapées motrices en France. L'APF rappelant que chaque personne handicapée doit avoir la garantie du respect de la dignité et d'une aide pour effectuer les gestes de la vie quotidienne, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle envisage de prendre pour répondre aux carences de création de postes d'auxiliaires de vie et à la demande de revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Charles Ehrmann](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21280

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6087